

La Cour de justice des communautés européennes a un demi-siècle d'existence. Alors que sa jurisprudence relative à la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux et celle relative aux politiques communautaires sont d'une importance démontrée et connue, et dans un contexte où la Cour s'apprête, à la faveur du « Traité de Lisbonne », à voir ses compétences contentieuses s'étendre significativement, l'Institution elle-même n'a guère été déconstruite. Il s'agit donc de considérer les différents espaces et publics de la Cour et leurs différents modes d'évaluation de sa jurisprudence. Cette perspective renvoie aux juridictions nationales, aux doctrines communautaristes nationales et, plus largement, aux doctrines juridiques des Etats membres, mais aussi aux institutions communautaires, aux administrations nationales, aux différents groupes sociaux et professionnels qui se mobilisent et se sont mobilisés autour des débats sur l'Union au cours des dernières années. Le sujet est d'intérêt au terme d'une quinzaine d'années caractérisées par une politisation des questions européennes et au lendemain d'un élargissement qui questionne l'acculturation des nouveaux pays membres aux acquis jurisprudentiels antérieurs.

Ainsi, la « Cour de justice de Luxembourg » constitue un des principaux sites de confrontation des cultures juridiques et judiciaires nationales et, consécutivement, un laboratoire permettant d'observer *véritablement* et *concrètement* la formation d'une *culture judiciaire européenne*. La Cour est, par ailleurs, un *lieu de socialisation* susceptible de redéfinir les préférences des « acteurs judiciaires » et leurs pratiques, en contribuant à une forme d'acculturation nationale. En effet, avec le développement considérable du « contentieux communautaire », c'est également une sociabilité judiciaire communautaire intense qui s'organise désormais autour de la Cour (juges, greffiers, avocats, membres des services juridiques des institutions communautaires ou des grandes entreprises, etc.). Dans cette mesure, le Colloque du 16 mai essaiera de comprendre si les liens d'interconnaissance qui se nouent ainsi autour de la Cour permettent une forme de mutualisation et de convergence des manières de penser les enjeux judiciaires européens, les modèles de légalité, en somme *l'émergence d'une culture judiciaire commune*.

Colloque sous la direction de MM. Pascal MBONGO et Antoine VAUCHEZ

Renseignements

Inscription auprès de : Mme Karine BOUHIER – Institut de Droit public – 43, place Charles De Gaulle – 86022 Poitiers cedex – 05 49 45 47 70

Droits d'inscription : **40 euros** (frais ouvrant droit au déjeuner) – Etudiants, doctorants, post-doc (toutes universités) et enseignants de l'Université de Poitiers : **20 euros** (frais ouvrant droit au déjeuner).

Lieu du Colloque : L'Amphithéâtre Hardoin se trouve dans les locaux historiques de la Faculté de droit au Centre ville de Poitiers, à proximité de la Gare. De la Gare, prendre le bus n° 9 (Direction Parcobus Champlain) et descendre à l'arrêt Notre-Dame.

Colloque validé au titre de la formation continue obligatoire des avocats
Le FIF PL prend en charge les frais de formation des Avocats

UNIVERSITÉ DE POITIERS
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES SOCIALES

Institut de Droit public

LA FABRIQUE DU DROIT EUROPÉEN SCÈNES, ACTEURS ET PUBLICS DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Vendredi 16 mai 2008
Amphithéâtre Hardoin

Colloque parrainé par :



Faculté de Droit et des Sciences sociales
43, place Charles De Gaulle - 86022 Poitiers Cedex

PROGRAMME

9h15 : Accueil des participants

Allocution de M. Eric GOJOSSO, *Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers*
Prolégomènes : M. Pascal MBONGO, *Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers – Institut de Droit public (E.A. 2623)*

Rapport introductif de M. François HERVOUËT, *Professeur de droit public (Chaire Jean Monnet) - Doyen honoraire de la Faculté de droit et des Sciences sociales - Directeur de l'Institut de droit public*

Matinée

sous la présidence de M. François HERVOUËT
Professeur de droit public (Chaire Jean Monnet) - Doyen honoraire de la Faculté de droit et des Sciences sociales - Directeur de l'Institut de droit public

9h45 : Début des travaux

1 – Existe-t-il un milieu judiciaire européen ?

- **A la Cour comme à la ville. Le recrutement social de la Cour de justice**
Antonin COHEN, *Maître de conférences en sciences politiques à l'Université de Picardie Jules Verne – Faculté de droit et de science politique (C.U.R.A.P.P.)*
- **Le dialogue des juges. Les interactions entre le Tribunal de première instance et la Cour de justice**
Maria FARTUNOVA, *Chercheur à l'Université Paris II Panthéon-Assas – ATER en droit public à l'Université Paris XII*

10h45: Discussion – Pause

11h : Reprise des travaux

- **Le juge-diplomate et les nouvelles formes de l'indépendance de la justice en Europe**
Laurent SCHEECK, *Chercheur à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Université libre de Bruxelles*
- **La stratégie contentieuse des Etats devant la CJCE**
Marie-Pierre GRANGER, *Assistant Professor en droit européen à la Central European University de Budapest.*

12h : Discussion - Déjeuner

Après-Midi

sous la présidence de M. Georges VANDERSANDEN
Professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles – Avocat au Barreau de Bruxelles

14h : Reprise des travaux

2 – La jurisprudence de la Cour en question

- **Raisonnement juridique de la CJCE et Théorie du Droit**
Joxeramon BENGOTXEA, *Professeur de théorie juridique à l'Université du Pays basque*
- **La jurisprudence de la Cour au prisme de la science économique**
Anne-Lise SIBONY, *Chargée de cours en droit européen à l'Université de Liège Co-directrice de l'Institut d'études juridiques européennes*
- **La fabrique de la jurisprudence communautaire**
Loïc AZOULAI, *Professeur de droit européen à l'Université Paris II Panthéon-Assas*

15h30 : Discussion - Pause

16h : Reprise des travaux

3 - La Cour, acteur politique européen

- **Le baiser de la Cour araignée. Quand la légitimité électorale du Parlement européen fut enserrée dans la toile juridictionnelle de la Cour de justice**
Guillaume SACRISTE, *Maître de conférences en sciences politiques à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*
- **L'influence de la Cour dans l'élaboration des traités européens**
Alain ONDOUA, *Professeur de droit public à l'Université de Limoges*

17h : Conclusion(s)

- **La Cour face à ses publics : une légitimité fragile**
Antoine VAUCHEZ, *Marie Curie Fellow à l'Institut universitaire européen de Florence*

- Cocktail -

La fabrique du droit européen

Poitiers, 16 mai 2008

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Qualité :
Adresse :

Tél. :
Courriel :

- S'inscrit au colloque
 S'inscrit au déjeuner

Règlement par chèque libellé à l'ordre de : M. l'Agent comptable de l'Université de Poitiers – Colloque « La fabrique du droit européen »

Règlement par virement et mandat administratif :
N° SIRET : 198 608 564 00375
Trésorerie générale de la Vienne
Code Banque : 10071
Code guichet : 86000
Compte : 3002787-90

Bulletin à renvoyer à :

Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers
Mme Karine BOUHIER
43, place Charles De Gaulle
86002 Poitiers Cedex

La fabrique du droit européen

Poitiers, 16 mai 2008

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Qualité :
Adresse :

Tél. :
Courriel :

- S'inscrit au colloque
 S'inscrit au déjeuner

Règlement par chèque libellé à l'ordre de : M. l'Agent comptable de l'Université de Poitiers – Colloque « La fabrique du droit européen »

Règlement par virement et mandat administratif :
N° SIRET : 198 608 564 00375
Trésorerie générale de la Vienne
Code Banque : 10071
Code guichet : 86000
Compte : 3002787-90

Bulletin à renvoyer à :

Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers
Mme Karine BOUHIER
43, place Charles De Gaulle
86002 Poitiers Cedex